
RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE: COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2017-2018

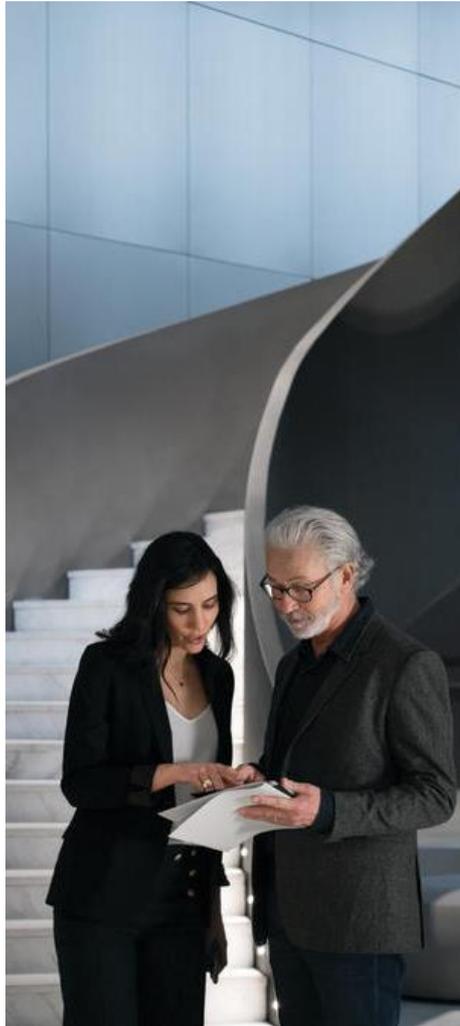
GLOBAL COMPACT

■

OCTOBRE 2018

■





1. [Déclaration de Soutien au Pacte Mondial](#) 3
2. [Implémentation des 10 principes du Global Compact](#) 4
3. [Politiques et procédures concernant les Droits de l'Homme](#) 7
4. [Politiques et procédures concernant les normes du travail](#) 11
5. [Politiques et procédures concernant la protection de l'environnement](#) 14
6. [Politiques et procédures concernant la lutte contre la corruption](#) 18
7. [Le soutien des objectifs plus larges des Nations Unies](#) 21
8. [Gouvernance et leadership de la RSE](#) 24

A propos de ce document

Ce document constitue un recueil d'exemples de bonnes pratiques tel qu'il est demandé par [Global Compact](#). Il précise notamment les progrès accomplis pour mieux intégrer les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel le Groupe Société Générale adhère depuis 2003. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des actions RSE du Groupe.

Afin d'intégrer des informations additionnelles sur certaines thématiques, le présent rapport effectue des renvois vers le Document de Référence du Groupe, le site Internet du Groupe Société Générale, son Rapport Intégré :

- [Document de Référence 2018](#)
- [Rapport Intégré 2018](#)
- [Rapport Intégré Digital 2018](#)
- [Site Internet Société Générale – RSE](#)

DÉCLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Septembre 2018

“

Dans la ligne de notre mission originelle au service du financement de l'économie et de notre ADN d'entrepreneur, notre vision de long terme peut se résumer en une phrase : nous sommes résolument engagés dans les transformations positives des sociétés et des économies. Nous voulons apporter des solutions innovantes et responsables qui aient un impact positif sur les grands enjeux auxquels nous sommes confrontés. La prospérité de l'Europe, le développement durable de l'Afrique, la lutte contre le réchauffement climatique, la sécurisation de l'épargne ou encore l'écomobilité sont des enjeux clés auxquels nous tenons à contribuer activement .



Nous avons présenté en novembre 2017 notre plan *Transform to Grow*, qui indique à la fois une vision de long terme et une trajectoire stratégique, financière et extra-financière à trois ans, dont la finalité est de nous inscrire dans un cycle de dynamique de croissance rentable et durable. Nous avons pour objectif d'être en ligne avec les meilleurs standards de l'industrie bancaire et de développer nos métiers en engageant notre responsabilité sociale et environnementale.

Et c'est dans cet esprit que nous avons publié notre premier Rapport intégré qui présente le parcours du groupe Société Générale en 2017, son ambition et sa stratégie dans un monde en pleine transition. Aux résultats financiers et opérationnels du Groupe, le rapport associe l'information extra-financière qui caractérise notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Signataire depuis 2003 du Pacte Mondial des Nations Unies, Société Générale réitère son engagement à respecter les dix principes fondamentaux au sein du Groupe en veillant à conduire et développer toutes nos activités avec éthique, responsabilité, et en recherchant un impact positif et créateur de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

”

Frédéric Oudéa, Directeur général



1

L'IMPLÉMENTATION DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES DANS LA STRATÉGIE DU GROUPE



1.1 L'INTÉGRATION DANS LES FONCTIONS STRATÉGIQUES ET LES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

L'INTÉGRATION DANS LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Le Directeur général a nommé la Directrice de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) du Groupe au Comité de Direction de la Banque à compter du 1er janvier 2017, témoignant ainsi de la volonté de Société Générale de renforcer et intégrer encore davantage les enjeux RSE dans sa stratégie.

Le Groupe a présenté en novembre 2017 son nouveau plan stratégique *Transform to Grow* à horizon 2020, qui s'inscrit dans sa vision à long terme. Celui-ci fixe cinq priorités stratégiques et opérationnelles pour les trois prochaines années, qui permettront de générer une croissance supérieure, rentable et durable: croître, accélérer la transformation – en particulier digitale – des métiers, 3 maintenir une stricte discipline sur les coûts, achever le recentrage du Groupe, et ancrer à tous les niveaux de l'entreprise une culture de responsabilité tout en renforçant notre gouvernance et nos dispositifs de contrôle. Le Groupe a pour objectif d'établir les meilleurs standards de l'industrie bancaire et de développer nos métiers en engageant notre responsabilité sociale et environnementale.

En savoir plus : [Rapport intégré – Perspectives stratégiques](#)
[Investor's Day 2017-2020 strategic priorities](#) (document en anglais)

L'INTÉGRATION DANS LES MÉTIERS

Parce que la responsabilité est au cœur des valeurs du Groupe, notre plan stratégique intègre la RSE dans l'activité de chacun de nos métiers. Par notre empreinte géographique, par la diversité de nos métiers et par notre engagement de banque responsable, le Groupe contribue aux enjeux de développement durable :

- A travers les objectifs de développement de nos activités :
 - S'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
 - Développer une activité à impact positif, cohérente avec les nouvelles tendances sociétales, l'inclusion et un impact positif sur les territoires ;
 - Contribuer au développement durable de l'Afrique.
- A travers la façon d'exercer nos activités :
 - Satisfaction et protection des clients : fournir à nos clients le service adéquat au moment opportun, sécuriser et protéger leurs intérêts ;
 - Culture, conduite et gouvernance : partager une gouvernance et une culture d'entreprise fondées sur l'éthique et l'intégrité ;
 - Employeur responsable : inclure, développer, engager nos équipes en mode collaboratif ;
 - Achats responsables: [Positive Sourcing Program 2018](#).

En savoir plus : [Rapport Intégré – Perspectives stratégiques](#)
[Document de référence 2018 – L'ambition RSE dans la stratégie 2017-2020](#)
[Site Internet du Groupe – Ambition et Gouvernance RSE](#)

L'INTÉGRATION DANS LES OBJECTIFS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ

En 2018, les membres du Comité de direction du Groupe ont des objectifs collectifs communs incluant la performance financière, la satisfaction et la protection des clients selon l'approche Net Promoter Score, le taux d'engagement des collaborateurs et la responsabilité (notation extra-financière).

En savoir plus : [Document de référence 2018 – Aligner les objectifs des membres du comité de direction sur la responsabilité](#)
[Investor's day – Include, grow, engage our people](#)

1.2 LA MISE EN ŒUVRE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

LE DEVOIR DE VIGILANCE

Société Générale est soumise à la loi du 27 mars 2017 relative au Devoir de vigilance. Cette loi requiert l'établissement et la mise en œuvre, de manière effective, d'un plan de vigilance, ayant pour objectif d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers :

- les droits humains et les libertés fondamentales ;
- la santé et la sécurité des personnes ;
- l'environnement.

Ce plan de vigilance doit notamment comporter une cartographie des risques, des mesures d'évaluation et d'atténuation des risques d'atteinte grave et un mécanisme d'alerte. Le Groupe voit, dans cette nouvelle obligation réglementaire, une opportunité de clarifier et de renforcer son cadre de vigilance existant.

L'approche de vigilance du Groupe a été construite sur la base commune de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) (1948), sur les conventions fondamentales [de l'OIT](#) et sur six enjeux [environnementaux](#) de la convention de Rio 1992. Elle s'articule autour de trois piliers afin d'adapter les approches aux spécificités de chacun des champs couverts :

- le pilier « Ressources humaines et Sécurité »
- le pilier « Achats »
- le pilier « Activités »

Société Générale poursuit ses efforts afin de s'assurer, grâce à un [exercice de cartographie](#), que les risques majeurs d'atteinte grave ont été correctement identifiés sur les trois piliers.

En savoir plus : [Document de référence 2018 - Devoir de vigilance](#)

LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG): LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

- Publication de [Principes Généraux Environnementaux et Sociaux \(E&S\)](#)
- Publication de 12 politiques sectorielles
- Adoption des principes de l'Equateur en 2016
- Signataire du Soft Commodities Compact
- Utilisation de listes de surveillance et d'exclusion E&S
- Evaluation E&S de nos clients et des transactions dédiées
- Publication de notre programme [Achats Responsables 2018](#)

En savoir plus : [Document de référence 2018- Les engagements volontaires](#)

2

POLITIQUES ET PROCÉDURES CONCERNANT LES DROITS DE L'HOMME

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



2.1 ENGAGEMENTS, STRATÉGIES ET POLITIQUES DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

« Pour Société Générale, être une entreprise responsable est au cœur même de la vocation de nos métiers et l'essence de la banque relationnelle de référence que nous voulons être. En étant un acteur clé du financement de l'économie, notre mission est d'offrir les meilleures solutions pour conseiller et connecter les individus, les entreprises et les institutions, pour les accompagner dans le développement de leurs projets, la gestion de leurs moyens financiers et la couverture de leurs risques. Notre succès repose sur les femmes et les hommes, qu'ils soient employés, entrepreneurs ou autres parties prenantes. Par conséquent, le respect des droits de l'homme et de la dignité est au cœur de notre mission. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à améliorer nos pratiques pour protéger les droits de l'homme et éviter toute violation dans notre sphère d'influence. » - Frédéric Oudéa

ENGAGEMENTS

La Banque est déterminée à agir avec intégrité et dans le respect des lois applicables dans toutes ses activités. Le Groupe est soumis à un ensemble d'obligations en matière de gestion des risques E&S et de risques liés aux droits de l'homme (y compris le *Modern Slavery Act*), telles que le Devoir de vigilance entrée en vigueur en 2017.

De plus, le Société Générale a pris des engagements volontaires qui l'ont conduit à développer et à renforcer régulièrement ses politiques et processus en matière de gestion des risques E&S et de risques liés aux droits de l'homme. Le Groupe Société Générale s'engage pleinement à maintenir et à améliorer ses processus visant à limiter les risques de violation des droits de l'homme dans les opérations propres du Groupe, ses chaînes d'approvisionnement, ses produits et services.

Les engagements du Groupe envers les droits de l'homme sont guidés par les conventions, standards et initiatives suivants:

- la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pour les entreprises multinationales ;
- le Pacte mondial des Nations Unies ;
- les Principes de l'Equateur.

L'engagement de Société Générale envers les droits de l'homme a été réaffirmé en mars 2018 et mai 2018 par des publications liées au Devoir de vigilance ainsi que la publication d'une deuxième déclaration relative à la loi britannique [UK Modern Slavery](#).

POLITIQUES

Les politiques et les accords de Société Générale en matière de réduction du risque de violation des droits de l'homme comprennent, entre autres :

- [Le Code de conduite](#): engagement à respecter les droits de l'homme et à respecter les règles établies par les conventions fondamentales de l'OIT ;
- L'accord mondial sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux signé entre [Société Générale et UNI Global Union](#) ;
- L'instruction interne « Conduite des Achats Responsables et règles de Conformité appliquées aux Achats », annexée à l'Accord mondial de l'UNI ;
- La politique de lutte contre la corruption (instruction interne) et un [code relatif à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence](#) ;
- Les [principes généraux environnementaux et sociaux](#).

2.2 SYSTÈMES DE MANAGEMENT MIS EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME

PROCESSUS MIS EN PLACE ENVERS NOS EMPLOYÉS

- L'accord mondial sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux signé entre [Société Générale et UNI Global Union](#) ;
- Un mécanisme d'alerte ;
- Une gouvernance des Ressources Humaines solide ;
- Audits internes et externes sur la politique de ressources humaines et les standards en matière de santé et sécurité ;

Ce point est traité plus en détail dans la partie [3.1 'Politiques et procédures concernant les normes du Travail'](#).

PROCESSUS MIS EN PLACE ENVERS NOS CLIENTS

[12 politiques](#) concernent des secteurs identifiés comme présentant des risques E&S y compris les risques liés aux droits de l'homme. Ces politiques sont publiques et définissent les principales normes sectorielles E&S appliquées, les principaux risques identifiés envers l'environnement ou les droits humains ainsi que les critères d'évaluation à effectuer au niveau des clients et des transactions.

Une cartographie globale et approfondie des risques sectoriels a été lancée en 2017 et conduira à une mise à jour de ces politiques (pour inclure la couverture des risques supplémentaires et l'adaptation des contrôles effectués au niveau des transactions et des clients).

Les processus de diligence pour mettre en œuvre les engagements E & S du Groupe comprennent:

- l'identification des enjeux E&S associés aux transactions et clients auxquels le Groupe fournit des services bancaires et financiers ;
- l'évaluation approfondie de ces transactions et clients identifiés par des conseillers et des équipes d'experts internes, afin d'évaluer la cohérence avec les politiques E&S du Groupe ;
- et le cas échéant, des mesures correctives.

PROCESSUS MIS EN PLACE ENVERS NOS FOURNISSEURS

Les processus internes de Société Générale destinés aux fournisseurs concernent principalement les dépenses gérées depuis la France par le Service Achats. Celles-ci incluent l'inclusion d'une [clause RSE](#), qui oblige les fournisseurs à respecter chacun des codes de conduite du Groupe ainsi que la [Charte d'Achats Responsables](#), dans tous les contrats types du Service Achats en France.

Le Service Achats du Groupe a également développé et fourni des outils d'orientation à ses acheteurs pour leur permettre de gérer les risques E&S et les risques liés aux droits de l'homme à différentes étapes du processus d'achat. Le but de ces outils est d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques E&S et les risques liés aux droits de l'homme, tant au niveau du produit ou du service acheté qu'au niveau du fournisseur ou du prestataire de services.

En savoir plus : [Site Internet du Groupe – Achats Responsables](#)
[Positive Sourcing Programme - Document de référence 2018](#)

2.3 SYSTEMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTEGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME

Le dispositif de suivi des mesures de vigilance s'appuie sur l'outil d'évaluation du risque de conformité, qui intègre le risque E&S pour l'ensemble du Groupe en 2018. Cet outil permet à Société Générale :

- de suivre le déploiement des processus de gestion des risques E&S ;
- d'identifier les éventuels axes d'amélioration et de suivre les plans d'actions associés ;
- et enfin, de disposer de nouveaux indicateurs de suivi des résultats des mesures de surveillance mises en œuvre pour le Groupe, en vue d'une première communication en 2019.

Le dispositif de contrôle et d'évaluation s'appuie également sur :

- [Le mécanisme d'alerte](#)
- [La protection des données personnelles](#)

Certaines mesures sont communes avec le dispositif de lutte contre la corruption :

- [La Loi Sapin 2](#)
- [Le code anti-corruption](#)

PROCHAINES ÉTAPES

Au vu des réglementations et des engagements pris par Société Générale pris en 2017, le Groupe entend continuer à renforcer sa gestion des risques E&S et des risques liés aux droits de l'homme et continuer à évaluer son efficacité. Ceci comprend :

- La publication d'une position sur les droits de l'homme ;
- La formalisation de la cartographie globale de risques E&S et de droits humains relatifs aux ressources humaines, à la sécurité, aux achats et aux activités commerciales ;
- La revue de la gestion de risques E&S existante basée sur les résultats de la cartographie de risques, et notamment sur la perspective droits de l'homme ;
- La poursuite de l'implémentation du cadre de risques E&S et de droits de l'homme existant à travers le monde ;
- L'opportunité d'offrir d'avantage de formation et de sensibilisation sur les questions de droits de l'homme, afin de renforcer le niveau de connaissance des risques de droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne et le trafic de personnes.



3

POLITIQUES ET PROCÉDURES CONCERNANT LES NORMES DU TRAVAIL



3.1 ENGAGEMENTS, STRATEGIES ET POLITIQUES DANS LE DOMAINE DES NORMES DU TRAVAIL

Société Générale conduit son développement dans le respect des valeurs et principes énoncés (entre autres) dans :

- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme et ses engagements complémentaires ;
- Les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ;
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

En outre, dans une démarche volontaire, le Groupe adhère aux initiatives publiques ou privées suivantes :

- 2003 : Adhésion au Pacte mondial de l'ONU, qui incite les entreprises à intégrer les principes relatifs aux droits humains, aux conditions de travail et à la lutte contre la corruption
- 2015 : Signature d'un accord mondial sur les droits fondamentaux avec l'UNI Global Union ;
- 2016 : Charte égalité professionnelle (Women's Empowerment Principles – WEP) des Nations Unies et Charte Entreprises et Handicap de l'OIT ;

Enfin, le pilier « Ressources humaines et Sécurité » du plan de vigilance établi en 2018, vise à prévenir les risques **d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, ou à la santé des employés du groupe Société Générale, à la sécurité des personnes et à la protection des données personnelles.**

En savoir plus : [Document de référence page 256 Les engagements historiques du Groupe](#)

3.2 SYSTÈMES DE MANAGEMENT MIS EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS AU TRAVAIL

Société Générale s'est dotée d'une politique de gestion des ressources humaines (RH) qu'elle a progressivement fait évoluer pour tenir compte des priorités stratégiques du Groupe, des enjeux clés des métiers et de la transformation de ses activités et de son environnement.

En s'appuyant sur un ensemble de processus, le Groupe vise à assurer la **protection des droits humains et libertés fondamentales des collaborateurs, ainsi que la sécurité des personnes dans les locaux de l'organisation et dans le cadre des déplacements professionnels de ses employés**. Le déploiement de cette politique au niveau des entités du Groupe s'appuie sur :

- **Une gouvernance RH** au niveau du Groupe, et des **instances de dialogue social**, veillant aux conditions de travail et à la liberté syndicale (accord mondial signé avec UNI Global Union), mais aussi à la sécurité des personnes, des infrastructures et des données ;
- **Une gouvernance sur la sécurité** des personnes, des biens, des infrastructures et des données, renforcée en 2017 par la création d'une **Direction de la sécurité Groupe** ;
- **Des équipes d'accompagnement local** (RH, responsables logistiques et sécurité, responsables de la protection des données, médecine du travail, relais sur la qualité de vie au travail, représentants du personnel en local, équipes de droit social, groupes et réseaux sur la diversité, etc.) ;
- **Des systèmes de veille, de formation et d'intervention** sur la sécurité des personnes, en incluant notamment les collaborateurs expatriés et les voyageurs d'affaires ;
- **Une culture d'entreprise** articulé sur des valeurs, déclinés pour les trois principaux niveaux de responsabilité et appliqués au principaux processus RH ;
- L'attention portée à la **qualité de vie au travail** de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

3.3 SYSTEMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX NORMES DU TRAVAIL

L'évaluation du déploiement et des résultats de cette politique est réalisée de manière régulière par le biais :

- d'une **consultation directe des collaborateurs** sur leur satisfaction et leurs conditions de travail, à travers le Baromètre Employeur du Groupe et des enquêtes locales, suivies de plans d'actions ;
- de **dispositifs d'évaluation du Groupe** sur les risques opérationnels et de conformité, qui contribuent à l'homogénéisation des pratiques en matière de RH et de Sécurité ;
- de **mécanismes d'alertes** relatifs aux sujets d'éthique et de respect des droits humains ;
- **d'audits internes et externes** sur la politique de ressources humaines et les standards en matière de santé et sécurité, menant là encore à la mise en place de plans d'actions adaptés aux axes d'amélioration identifiés.

En savoir plus : [Document de référence - « Santé, Sécurité et prévention »](#)



4

POLITIQUES ET PROCÉDURES CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



14 VIE
AQUATIQUE



15 VIE
TERRESTRE



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



4.1 ENGAGEMENTS, STRATEGIES ET POLITIQUES DANS LE DOMAINE DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

« Société Générale, parmi les leaders mondiaux du financement de l'énergie, est déjà pleinement investi dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous accompagnons nos clients dans leur propre transition, en leur offrant une large gamme de solutions durables, pour répondre à leurs besoins en matière de conseil, de financement et d'investissement. » - Frédéric Oudéa

Dans le prolongement des engagements pris lors de la COP 21, Société Générale s'engage à aligner ses activités d'ici 2020 sur la trajectoire de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) visant à limiter à 2°C le réchauffement climatique.

- Contribution à hauteur de 100 milliards d'euros au financement de la transition énergétique entre 2016 et 2020 ;
- Renforcement de la politique sectorielle environnementale et sociale (E&S) pétrole et gaz ;
- Désengagement du secteur des sables bitumineux dans le monde et du pétrole en Arctique ;
- Renforcement des standards Société Générale sur le respect des droits des populations autochtones ;
- Réduction de 25% des émissions de CO2 par employé à horizon 2020 ;
- Rôle moteur dans le développement durable et bas carbone de l'Afrique ;
- Renforcement de l'accompagnement de ses clients dans leur transition énergétique, tout en poursuivant la réduction des émissions liées à ses propres activités ;
- Engagem biodiversité 'Act 4 Nature' ;
- Engagements en matière d'achats responsables: le 'Positive Sourcing Programme'.

En savoir plus : [Rapport Intégré](#)

[Document de référence - 'Le rôle de la Société Générale dans la lutte contre le changement climatique'](#)

[Site Internet du Groupe – Lutte contre le changement climatique](#)



4.2 SYSTEMES DE MANAGEMENT MIS EN PLACE POUR INTEGRER LES PRINCIPES RELATIFS A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

GOUVERNANCE

- En 2017, les risques liés au changement climatique ont été intégrés dans la cartographie des risques présentée lors d'une réunion du Conseil d'administration et dans le dispositif d'appétit pour le risque du Groupe.
- Un premier Comité des risques Groupe présidé par la Direction générale s'est tenu sur la gestion des risques liés au changement climatiques, en janvier 2017 et sera désormais tenu annuellement. La Direction des risques et la Direction de la RSE travaillent de concert pour mettre en place l'ensemble des processus.
- Depuis novembre 2017, la RSE participe et donne son avis lors des comités des risques Groupe sectoriels sensibles aux enjeux RSE et climatiques.
- la Banque a mis en place depuis cinq ans un dispositif d'incitation fondé sur une taxe carbone interne, et dont les montants collectés sont redistribués pour financer des initiatives internes d'efficacité environnementale, grâce aux [Prix de l'efficacité environnementale](#).

FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Société Générale entend être un **acteur clé de la transition énergétique**. Il soutient les efforts des gouvernements et du secteur privé dans leur transformation vers une économie bas carbone en ciblant :

- la diversification des sources de production d'énergie avec le financement accru du secteur des énergies renouvelables ;
- la réduction des consommations d'énergie de ses clients ;
- l'accroissement des actions de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement, et l'attraction des investisseurs.

LA GESTION DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La gestion des risques liés au changement climatique passe par:

- L'identification des facteurs de risques à travers [plusieurs outils et processus](#) ;
- La gestion des risques à travers [l'analyse courante des risques de crédit](#), des [politiques sectorielles](#), et par la gestion des émissions sur le compte propre.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE

Société Générale poursuit sa politique environnementale pour compte propre qui s'illustre essentiellement par des initiatives telles que:

- La taxe carbone interne ;
- La réduction des consommations énergétiques et des ressources dans l'immobilier, les infrastructures informatiques, les déplacements et la consommation de papier ;
- Le déploiement du *Positive Sourcing Programme*.

En savoir plus : [Rapport Intégré](#)
[Document de référence 'Le rôle de la Société Générale dans la lutte contre le changement climatique'](#)
[Site Internet du Groupe – Lutte contre le changement climatique](#)

4.3 SYSTEMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTEGRATION LES PRINCIPES LIÉS A LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

- La politique RSE, dont la stratégie climat, fait l'objet d'un [suivi annuel](#) par le Conseil d'Administration
- Le climat étant un des axes majeurs de l'ambition RSE, il a fait l'objet de [présentations](#) à diverses occasions et niveaux de gouvernance.
- En 2017, Société Générale a apporté son soutien aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). Dans ce cadre, le Groupe s'efforce de suivre la structure de présentation recommandée par la [TCFD](#) pour plus de transparence (Stratégie Climat, Gouvernance climat, Gestion des risques liés aux changements climatiques, indicateurs et cibles).
- Les données environnementales sont [auditées](#) annuellement par un Organisme Tiers Indépendant.



5

POLITIQUES ET PROCÉDURES CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



5.1 POLITIQUES ET PROCÉDURES CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Société Générale demande à ses collaborateurs de respecter des principes stricts inscrits dans son Code de conduite et conformes aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière, comme le UK Bribery and Corruption Act (2011).

Le Groupe a également pris des engagements et des mesures significatives tels que :

- son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies,
- l'élaboration d'un code anti-corruption conforme à la loi et son intégration au Règlement intérieur de Société Générale France,
- un Code de Conduite traduit en 23 langues incluant la lutte contre la corruption.

Le [code anti-corruption](#) exprime clairement que Société Générale n'accepte **aucune forme de corruption ou de trafic d'influence**.

Il est une référence pour guider les collaborateurs Société Générale dans l'identification des situations relevant de la corruption ou du trafic d'influence, dans leurs activités quotidiennes et du comportement à adopter face à ces situations. Il est illustré par des exemples concrets de situations auxquelles les collaborateurs Société Générale peuvent être confrontés.

En complément du code anti-corruption, les collaborateurs Société Générale doivent impérativement prendre connaissance des instructions dans ce domaine, les respecter ainsi que toutes règles internes locales spécifiques auxquelles ils peuvent être soumis dans certains pays. Ils doivent par ailleurs **suivre toute formation spécifique à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence** qui leur sera demandée.

Il est demandé aux entités de Société Générale de:

- diffuser cette instruction, ainsi que toute politique locale de lutte contre la corruption aux équipes commerciales;
- organiser des sessions de formation sur la lutte contre la corruption pour tous leurs employés et toute autre partie concernée.

5.2 SYSTÈMES DE MANAGEMENT MIS EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

GOUVERNANCE

- Le dispositif de prévention du risque de non-conformité repose sur une responsabilité partagée entre les Business Units (BU), les Service Units (SU), la Direction et la filière Conformité du Groupe:
 - les entités opérationnelles doivent intégrer dans leur action quotidienne le respect des lois et règlements, des règles de bonne conduite professionnelle ainsi que les règles internes
 - la Direction de la Conformité du Groupe et la filière Conformité assurent deux grandes missions :
 - (i) conseiller et assister les entités opérationnelles
 - (ii) contrôler et évaluer l'adéquation et l'efficacité du dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de non-conformité
- La Direction de la Conformité (CPLÉ) a été réorganisée le 1er janvier 2018 et rattachée directement à la Direction Générale, devenant ainsi une direction indépendante et à part entière. Les grandes orientations et principes du Groupe en matière de conformité sont décidés et validés lors de comités en présence de la Direction générale et de l'Inspection

LA CULTURE D'ENTREPRISE ET LE MÉCANISME D'ALERTE

- Le Code de conduite constitue la base de l'éthique professionnelle de Société Générale. Il promeut le respect des droits humains, de l'environnement, la prévention des conflits d'intérêts et de la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le respect de l'intégrité des marchés, la protection des données et la conduite à tenir en matière de cadeaux et invitations et les achats responsables.
- Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le Groupe. Il est disponible et applicable à l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur niveau de responsabilité, ainsi qu'à ses dirigeants. Il précise, par ailleurs, les modalités d'exercice du droit d'alerte lorsqu'une situation particulière le justifie et rappelle que le Groupe protège les lanceurs d'alerte.
- En matière de lutte contre la corruption, Société Générale promeut, depuis longtemps, des principes stricts qui sont inscrits dans son Code de conduite et sont conformes aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière.
- Société Générale a lancé en 2016 un vaste programme « Culture et Conduite » sous la supervision directe du Directeur général qui rend compte de son action au Conseil d'administration.

LA GESTION DES RISQUES

- Les activités du Groupe s'inscrivent dans le strict respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières. Les risques de non-conformité (dont la lutte contre la corruption) sont intégrés dans les risques opérationnels gérés par le Groupe.

FORMATION

- Un programme de formation dédié aux seniors managers et aux collaborateurs les plus exposés a été engagé, avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Au 31/12/2017, cela représente plus de 2 500 personnes, réparties dans toutes les zones et tous les métiers.

5.3 SYSTÈMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS A L'ANTI-CORRUPTION

Des [outils dédiés en matière de surveillance des opérations](#) permettent de contrôler le respect de la réglementation et de détecter des situations justifiant une attention particulière:

- exposition au blanchiment de capitaux et financement du terrorisme ainsi qu'éventuels abus de marché, manipulations de cours et délits d'initiés ;
- exposition aux risques embargo et sanctions en particulier en cas de détection notamment de personnes, pays ou activités visés par des sanctions nationales et internationales et par des embargos.

Par ailleurs des outils de reporting et d'évaluation des risques permettent de produire des rapports/bilans permettant d'informer les instances dirigeantes de la banque, les superviseurs, régulateurs, directions, etc.)

Dans le [plan de vigilance](#), le dispositif de suivi des mesures de vigilance s'appuiera sur l'outil d'évaluation du risque de conformité (Compliance Risk Assessment), qui intégrera le risque E&S pour l'ensemble du Groupe en 2018. Cet outil permettra à Société Générale :

- de suivre le déploiement des processus de gestion des risques E&S ;
- d'identifier les éventuels axes d'amélioration et de suivre les plans d'actions associés ;
- et enfin, de disposer de nouveaux indicateurs de suivi des résultats des mesures de surveillance mises en œuvre pour le Groupe, en vue d'une première communication en 2019.



“ Le groupe Société Générale a pour mission de continuer à ancrer, à tous les niveaux de son organisation, une culture de responsabilité, et à renforcer son dispositif de contrôle interne, notamment de la fonction Conformité, pour se situer au niveau des plus hauts standards de l'industrie. ”

Édouard-Malo Henry
Directeur de la Conformité du Groupe

6

LE SOUTIEN DES OBJECTIFS PLUS LARGES DES NATIONS UNIES

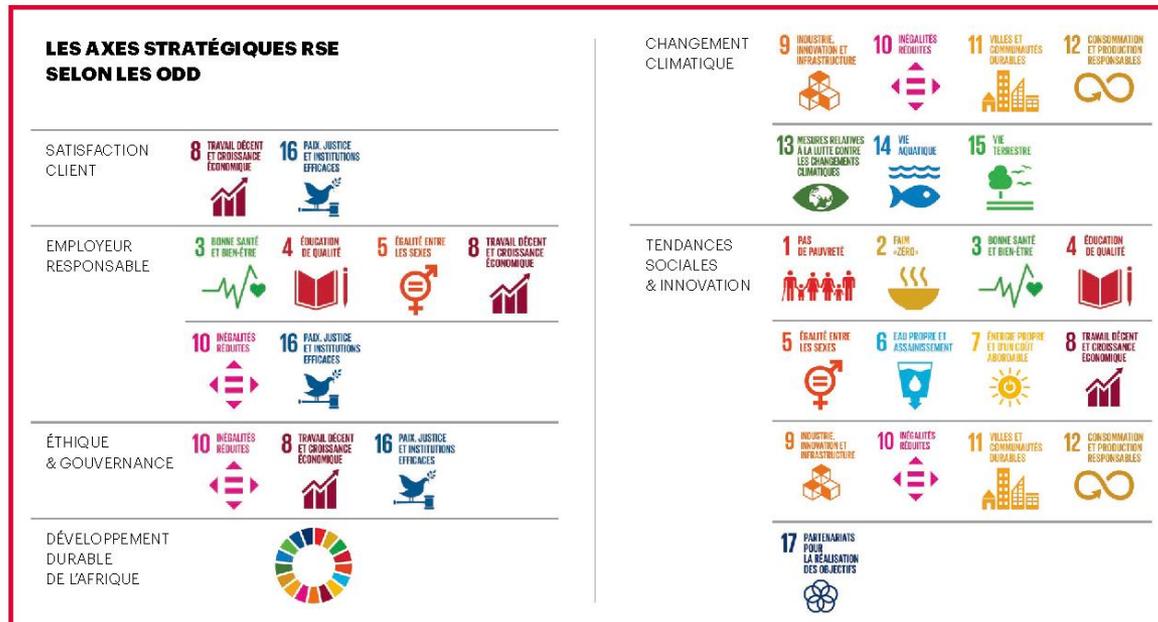


6.1 LES CONTRIBUTIONS DU CŒUR DE METIER AUX OBJECTIFS ET PROBLEMATIQUES PLUS LARGES DE L'ONU

Par son empreinte géographique dans tous les pays où le Groupe est présent, par la diversité de ses métiers et par son engagement de banque responsable, **Société Générale contribue aux grands enjeux des Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

Le tableau montre l'alignement de nos axes stratégiques RSE avec les 17 ODD.

En savoir plus : [Rapport Intégré 2018](#)



6.2 LA COP DÉCRIT DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES SOCIAUX ET DE PHILANTHROPIE

Pour Société Générale, être une entreprise responsable est au cœur même de la vision long terme du Groupe et contribue à s'affirmer comme un partenaire de confiance engagé dans les transformations positives du monde. Cela est également l'une des cinq priorités stratégiques du Groupe dans son plan 'Transform to Grow'

L'ambition du Groupe est de générer une croissance supérieure, rentable et durable, intégrant les priorités RSE. Parmi ces axes prioritaires, être un employeur responsable, innover pour promouvoir un développement régional et contribuer au développement durable de l'Afrique sont des enjeux clés du [programme de Citoyenneté et Mécénat du Groupe](#).

Société Générale, avec le soutien de ses collaborateurs, s'engage avec constance en tissant des liens de proximité dans les différents pays où le Groupe est présent. En résonance avec ses valeurs, le Groupe mène des actions concrètes et innovantes en France et à l'international, dans les domaines de la [solidarité, de la culture et du sport](#), en veillant notamment à soutenir les jeunes afin de les aider à construire leur avenir. Le Groupe implique ses collaborateurs dans ces actions inscrites dans la durée pour permettre à ses partenaires de pérenniser leur développement.

En savoir plus : [Plan stratégique et financier 2020 « Transform to grow »](#)
[Rapport Intégré 2018](#)



6.3 PRISE DE POSITION ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et l'Accord de Paris sur le climat, ont défini des objectifs ambitieux pour un avenir durable. Le système bancaire mondial jouera un rôle déterminant dans la réalisation de ces objectifs puisqu'il assure les deux tiers du financement à l'échelle mondiale.

Société Générale est l'une des 26 banques qui a collaboré pour définir le rôle et la responsabilité du secteur bancaire aux fins d'un avenir plus durable, avec le soutien des Nations Unies. Appuyées par le secrétariat de l'UNEP FI, ces banques travaillent conjointement à la définition de Principes bancaires. Ces principes précisent les modalités permettant de mettre en place un cadre directeur couvrant tous les aspects des services bancaires durables.

Le processus d'élaboration des Principes bancaires prévoit une consultation auprès d'un large éventail de parties prenantes : organisations de la société civile, associations bancaires, autorités réglementaires et organes des Nations Unies.

En savoir plus : [BANKING PRINCIPLES](#)

La consultation publique de la version préliminaire des Principes sera officiellement lancée le 26 novembre 2018 en présence de Frédéric Oudéa, Directeur Général du Groupe Société Générale.

Autres exemples de prises de position publique :

- Communiqué du [plan stratégique](#) avec enjeux RSE intégrés
- Prise de parole de Frédéric Oudéa au moment du lancement du [Positive Business](#)
- Discours de [l'Assemblée Générale](#) du 23 mai 2018
- Renforcement des [engagements climat](#) du Groupe

6.4 PARTENAIRES ET ACTION COLLECTIVE

Société Générale a adhéré, dans une démarche volontaire, à plusieurs initiatives publiques ou privées ayant pour but d'engager des partenaires et une action collective :

- 2018 : Société Générale est la première banque française à rejoindre le programme de partenariat de l'**Initiative Climate Bonds (CBI)**, un réseau international d'acteurs financiers pour réorienter les investissements vers une économie bas carbone et résiliente face au changement climatique ;
- 2018: Adhésion aux Banking Principles
- 2017 : Adoption des « **Principes pour une finance à impact positif** » (Principles for Positive Impact Finance ; UNEP-FI) ;
- 2017 : Soutien des recommandations de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)** ;
- 2016 : Signature de la Charte égalité professionnelle homme-femme (**Women's Empowerment Principles**) des Nations Unies.

En savoir plus : [Finance responsable, nos engagements](#)

7

GOUVERNANCE ET LEADERSHIP DE LA RSE



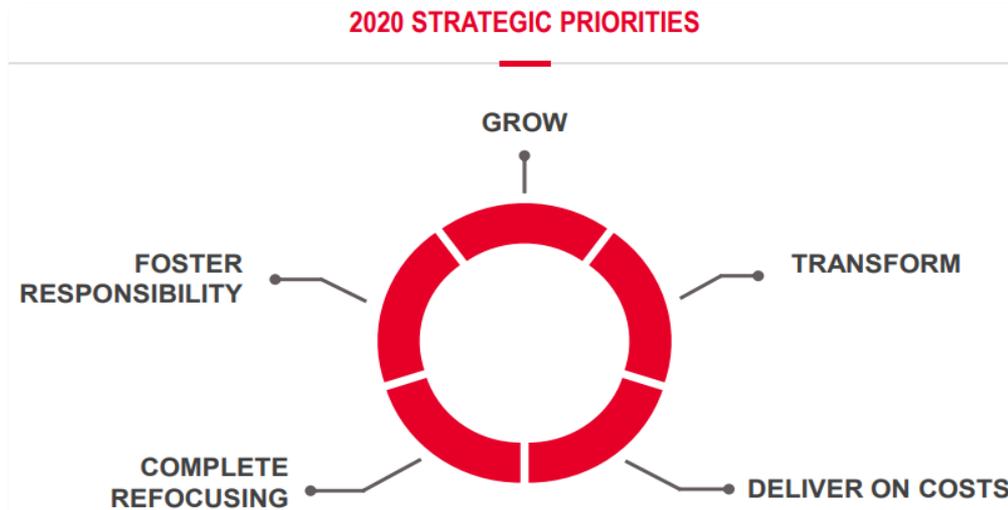
7.1 L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'ambition RSE est au cœur de la **stratégie du Groupe 2020** « Transform to grow ».

En 2017, la politique RSE a fait l'objet d'une **revue stratégique auprès de la Direction générale** et d'une présentation au Conseil d'administration ; l'ambition RSE est intégrée au Plan stratégique du Groupe, présenté le 28/11/2017 et a fait l'objet d'une présentation dédiée lors de l'**Investor's day** du 28 novembre 2017, ce qui a permis d'en partager les enjeux.

À la demande du Conseil d'administration, un **Comité des risques Groupe** (CORISQ), présidé par la Direction générale, se tient une fois par an sur la gestion des **risques liés au changement climatique**.

En 2018, les membres du Comité de direction du Groupe ont des **objectifs collectifs communs** incluant la performance financière, la satisfaction et la protection des clients selon l'approche *Net Promoter Score*, le taux d'engagement des collaborateurs et la responsabilité (notation extra-financière).



7.2 L'ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE

- Le Directeur général a nommé la Directrice de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) du Groupe au **Comité de Direction de la Banque** à compter du 1er janvier 2017, témoignant ainsi de la volonté de Société Générale de **renforcer et intégrer encore davantage les enjeux RSE dans sa stratégie**.
- Le Conseil d'administration a validé l'ambition RSE 2017-2020, au diapason de la stratégie globale du Groupe pour 2020. **Diony Lebot**, Directrice générale déléguée, en charge des fonctions de contrôle, est **sponsor de la RSE du Groupe**.

7.3 L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

- En 2017, à l'occasion de la préparation du nouveau plan stratégique, une consultation inédite a permis de **rencontrer les parties prenantes de Société Générale** et de mieux cerner leurs attentes dans toutes les dimensions de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).
- 1 500 entretiens et questionnaires, obtenus de nos clients particuliers, institutionnels et grandes entreprises, de nos collaborateurs et investisseurs ainsi que de représentants de la société civile dans 15 pays, ont contribué à élaborer la matrice de matérialité du Groupe, qui **hiérarchise les enjeux de développement durable au regard des priorités exprimées par les parties prenantes et de leur impact sur l'activité**.
- À l'issue de cette consultation, le Groupe a conforté les **six principaux axes de sa démarche RSE** qui sont intégrés au plan stratégique 2017-2020.

